

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE

Réunion du comité syndical du 25 mars 2005

Réunion du comité syndical du 25 mars 2005 (14 heures 30)

Le comité syndical s'est réuni le 25 mars 2005 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde, sous la Présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Gilbert MATHON
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Hubert HENNO
- M. Dominique CAMUS
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Yves BUTEL
- M. Christian THOMIRE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Philippe BEAUVISAGE

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Thierry VANSEVENANT qui a donné pouvoir à M. MATHON
- M. Guy DELAHAYE
- M. Michel LETOCART
- M. Philippe ARCILLON
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Thierry HUET, démissionnaire

Participaient également à cette réunion :

- M. Hubert FLANDRE
- M. Marc VOLANT
- M. Jacques THIBAUT
- Mme Yvonne PERRUCHOT
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Pascale SINGLE
- Matthieu DELABIE
- Mme Isabelle de LIEGE
- Melle Christine LOURDEL
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESDENT

RELEVE DE DECISIONS

I - BUDGETS

SMACOPI - DESTINATION BAIE DE SOMME

1 - Compte Administratif 2004 - Budget Principal SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le compte administratif 2004 du budget principal du SMACOPI.

2 - Compte Administratif 2004 – Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le compte administratif 2004 du budget annexe de la ZAC du Royon.

3 - Compte Administratif 2004 - Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le compte administratif 2004 de Destination Baie de Somme.

4 - Affectation du résultat de l'Exercice 2004 – Budget Principal SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), d'affecter le résultat 2004 du budget principal du SMACOPI de la manière suivante :

Affectation du résultat

Affectation du resultat	
A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice,	
à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	1 216 809.64 €
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2003 (si G en excédent)	
Affectation obligatoire :	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	316 809.64 €
* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	900 000 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2003	
(si G en déficit)	
Déficit à reporter (ligne 002)	710 1 5

5 - Affectation du résultat de l'Exercice 2004 – Budget Annexe ZAC du Royon Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), d'affecter le résultat 2004 du budget annexe de la ZAC du Royon comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation 2004

		Résultats	Restes à réaliser 2004		Chiffres 2004
	Virement à la	de		Solde restes	à prendre er
Résultat CA					
2003	section	l'exercice		à réaliser	compte pour
	d'investissement	2004		2004	l'affectation

	Α		C		D	Réc-Dép = E	F = A + C + E
				Dép : 0	Néant		
nvestissement	- 1 181 890,60 €		1 646 102,42 €	Rec : 0	Néant	o	464 215,82 €
	Α	В	С				G = A - B + C
Fonctionnement	Néant	Néant	0,15 €				0,15€

6 - Affectation du résultat de l'exercice 2004 – Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), d'affecter le résultat 2004 du budget de Destination Baie de Somme comme suit :

Affectation du résultat

A – B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement

281 392.41 €

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en excédent)

Affectation obligatoire :

* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :

* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

(Cpte N° 1068) 281 392.41 €

- * affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- 2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004

(si G en déficit)

Déficit à reporter (ligne 002)

7 - Budget Primitif 2005 du SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 13 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le budget primitif 2005 du SMACOPI.

8 - Budget Primitif 2005 - Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte par 13 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le budget primitif 2005 du budget annexe de la ZAC du Royon.

9 - Budget Primitif 2005 Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 13 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN), le budget primitif 2005 de Destination Baie de Somme.

II- GESTION DES MILIEUX NATURELS

10 - Parking du Royon – renouvellement de la convention de gestion du parking du Royon avec la commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage.

10bis – Convention entre le SMACOPI et la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autorise son Président à signer la convention avec la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC).

III – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

11 - Dotation globale de fonctionnement 2004 - Dotation touristique - Modalités de répartition

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement à répartir entre les communes et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

BAIECYCLETTE

12 - Conventions avec les prestataires et intervenants

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions avec les différents prestataires et intervenants.

MAISON ECLUSIERE DE PETIT PORT

13 - Restauration et aménagement en vue de l'accueil des randonneurs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises MONEL, DISSOUS, LEROY et VIDAM.

QUEND-PLAGE

14 - Projet de rehaussement de l'Estran – Adoption du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 15 juillet 2003, d'approuver la délibération concernant le plan de financement du projet de rehaussement de l'estran à Quend-Plage et d'autoriser son Président à rechercher les financements nécessaires à l'engagement des phases 1 et 2.

DESTINATION BAIE DE SOMME ET SMACOPI

15- Fourniture et livraison de boissons

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2005 et autorise son Président à signer les marchés avec les entreprises France Boissons, Brasserie Delaporte, Elidis, Prodirest ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ces marché.

IV - DESTINATION BAIE DE SOMME

16 - Fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2005 et autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises Pomona, France Nord Distribution et Davigel ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ces marchés.

CAP HORNU

17 - Aménagement de 5 chambres

Avenants

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la passation des avenants portant sur les lots 2-3-4-5-6 et 8 et autorise le Président à les signer.

JARDINS DE VALLOIRES

18 - Marché public de travaux : gros entretien du mur d'enceinte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2005 et autorise le Président à signer le marché avec la SARL CHARPENTIER ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution du marché.

19 - Rapport annulé.

GOLF BELLE DUNE

20 - Convention pour l'entretien des espaces et des équipements publics du site

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage pour l'entretien des espaces et les équipements publics du site de Belle Dune.

21 - Prolongement de la mission green keeping, entretien spécifique de pelouses et entretien du matériel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prolonger par avenant la mission de Grandeur Nature Equipement

RAPPORT D'INFORMATION

- Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de mars